

— Dame ! Écoute donc, mon enfant, j'admire combien tu as pris soin d'arranger commodément ce modeste ermitage où cependant, d'après ce que tu m'as dit, tu viens très-rarement.

Clair-de-Lune se mit à rire et alla ouvrir une porte de communication, porte invisible comme toutes celles qui se trouvaient dans cette étrange demeure.

Le jeune homme n'avait pas menti : le couvert était mis réellement de la façon la plus élégante, dans une charmante salle à manger faisant suite à la salle dans laquelle se trouvaient les trois compagnons.

— A table ! dit joyeusement le capitaine.

— A table ! répétèrent les autres.

Ils s'assirent alors sans plus de cérémonie attaquèrent du meilleur de leur cœur les mets placés devant eux.

Ce dîner fut ce qu'il devait être entre trois hommes de la troupe de nos personnages : c'est-à-dire gai et complètement libre de préoccupations de n'importe quelle sorte ; non pas que ces hommes fussent des scélérats et qu'ils eussent le cœur endurci : mais à l'époque où se passe notre histoire, la vie humaine était comptée pour très-peu de chose, de plus, à tort ou à raison, le capitaine et ses deux compagnons ne supposaient en aucune façon avoir dépassé la limite de leurs droits en agissant ainsi qu'ils l'avaient fait. D'ailleurs, seul le capitaine aurait pu avoir des remords, puisque seul il possédait le secret de l'expédition dont ses compagnons n'étaient que les bras, tandis que lui, il était la tête.

Or, comme le capitaine ne semblait nullement se préoccuper de ce qu'il avait fait, ses compagnons, naturellement jugeaient parfaitement inutile de montrer, eux, la plus légère inquiétude.

Vers la fin du repas le capitaine engagea Double-Épée à lui raconter de quelle façon il avait opéré la capture des trois personnages.

Double-Épée obéit sans se faire prier.

Son récit fut écouté avec tout l'intérêt qu'il méritait et même souvent il fut interrompu par des éclats de rire. Mais lorsque le jeune homme arriva à la disparition du marchand, les traits jusqu'alors si gais de l'aventurier s'assombrirent tout à coup et ses sourcils se froncèrent.

— Voilà qui est malheureux, dit-il, mais jusque-là avait si bien marché. Au diable le maraud et les idiots qui l'ont laissé fuir ! non pas que je craigne grand chose, la maréchaulsée ne s'émeut pas pour si peu. Cependant il bon de tout prévoir et de ne pas se laisser prendre aux gluaux qui pourraient nous être tendus.

— Est-ce que, vous supposez, parrain ?...

— Filleul, lorsque je suis en expédition, j'ai pour habitude de calculer toutes les chances et de mettre tout au pis. Les marchands sont en général excessivement criards de leur nature, ne nous laissons pas enfumer ici comme dans un terrier. Je regrette que tu ne m'aies pas dit tout cela plus tôt ?

— Dame ! parrain, vous ne m'en avez pas demandé.

— C'est juste, mon enfant, aussi, je ne t'adresse pas de reproches ; seulement tu vas me faire le plaisir, sans plus tarder, d'aller trouver Macrombiche et Boncoibaux, ce sont de fins limiers ; d'ailleurs, ils ont fait la sottise, il est juste qu'ils la réparent.

— Que leur dirai-je, parrain ?

— Tu les feras monter à cheval devant toi et tu les expédieras tout courant à Saint-Germain, afin qu'ils sachent des nouvelles de ce qui se passe là-bas. Au moindre mouvement suspect, ils reviendront nous avertir afin que nous ayons le temps de gagner au pied.

... — J'y vais, parrain.

— Hâte-toi, nous n'avons pas un instant à perdre. Double-Épée sortit aussitôt.

— Est-ce que réellement vous craignez quelque chose, capitaine ? demanda Clair-Lune.

— Oui, répondit-il d'un air pensif. L'heure est mauvaise, la révolte est dans l'air. cette arrestation peut sembler politique, alors, nous aurons à nos trousses tous les suppôts du sieur Defunctis. Tu sais par expérience qu'il ne plaisante pas, n'est-ce pas, mon gars ?

— Oui, et si jamais je le tiens...

— Il s'agit d'abord de ne pas te faire tenir par lui. Je ne te cache pas, Clair-de-Lune, que nous sommes très-mal en point en ce moment.

— Bah ! nous en sortirons, capitaine, fit-il avec insouciance.

— Evidemment, nous en sortirons, pourvu que ce ne soit pas avec de bonnes estafilades dans le moule de nos pourpoints.

— Je vous trouve lugubre ce soir, capitaine.

— Je suis toujours comme cela quand les circonstances deviennent graves.

— Eh bien alors, merci, ce n'est pas amusant !

— Que veux-tu, mon garçon, on ne se refait pas ! dit le capitaine.

Et il vida mélancoliquement son verre.

En ce moment Double-Épée rentra.

— Nos hommes sont partis bien endoctrinés, dit-il.

— Bon ! maintenant, assez banqueté ! Place des hommes en surveillance autour de la maison, afin de nous avertir en cas d'alerte, puis, ces précautions prises, nous procéderons à l'interrogatoire de nos prisonniers.

— Par lequel commencerons-nous ?

— Par mademoiselle Diane de Saint-Hyrom, c'est à elle surtout que nous avons affaire, puis nous passerons à son frère, ce galant plumet que tu as si joliment souffleté du plat de ta rapière. Voilà un coup que je t'envie, par exemple !

— Que voulez-vous, parrain, on fait ce qu'on peut.

— C'est vrai, et peut-être à ta place n'aurais-je pas eu autant de patience que toi. Mais laissons cela.

— Le valet, qu'en ferons-nous ?

— Que veux-tu que nous fassions de ce maraud ? Nous ne l'avons pris que pour nous assurer de son silence. Quand nous saurons ce que nous voulons savoir de la comtesse et de son frère, si nous parvenons à les confesser, eh bien ! il suivra leur fortune, fit-il en ricanant. Ça ! levons-nous et occupons-nous de nos affaires.

Ils quittèrent alors la table, remirent leurs masques et passèrent dans la chambre où ils se tenaient précédemment.

(A CONTINUER).

Commencé le 1er Janvier 1881 — (No. 54.)

“ LE FEUILLETON ILLUSTRE ”

PARAIT TOUS LES JEUDIS

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Payable d'avance ou dans le cours des trois premiers mois.
UN AN..... \$1.00 — SIX MOIS..... \$0.50
Payable dans le cours des trois derniers mois :
UN AN..... \$1.50 — SIX MOIS..... \$0.75

À L'ÉTRANGER : STRICTEMENT D'AVANCE

Aux agents, 10 cents la douzaine et 20 par cent sur l'abonnement strictement payable à la fin du mois.

MORNEAU & CIE.,

Boite 1980, B. de P. M

4, Rue St. Jacques